

M. l'Orateur: A l'ordre! Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

LA SANCTION ROYALE

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, c'est le désir de l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, monsieur l'Orateur et les membres de la Chambre se rendent à la salle du Sénat.

• (6.00 p.m.)

Et de retour:

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a plu au suppléant de Son Excellence le Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Loi concernant la Cour fédérale du Canada.

Loi prévoyant des pouvoirs d'urgence provisoires pour le maintien de l'ordre public au Canada.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LE BUDGET

EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances) propose:

Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

—Monsieur l'Orateur, je me propose, dans l'exposé budgétaire de ce soir, de vous indiquer d'une manière concise la stratégie économique que le gouvernement entend suivre pour atteindre notre premier objectif économique: l'amélioration constante et soutenue du revenu réel de tous les Canadiens. Voici comment je m'y prendrai.

Je décrirai d'abord la conjoncture économique et financière actuelle. Ensuite, je parlerai des mesures que nous avons prises depuis le dernier budget, en mars, et de celles que nous proposons pour orienter l'économie vers une expansion forte et soutenue et pour assurer le plein emploi. Enfin, je dresserai un tableau de la progression économique que nous envisageons pour le reste du présent exercice et le prochain.

Une amélioration constante et soutenue du niveau de vie de tous les Canadiens nécessite une utilisation au maximum de toutes les ressources humaines et matérielles du pays. Toutes les régions, tous les secteurs et tous les groupes de citoyens doivent également participer à l'expansion économique; nous devons faire disparaître peu à peu les disparités économiques régionales afin d'obtenir une meilleure répartition des biens et des services que nous produisons.

On affirme souvent que la stabilité économique, l'évolution saine des prix et des coûts, et le maintien de la

[M. Foster.]

balance des paiements à un niveau satisfaisant sont des éléments essentiels. A mon avis, ce sont là des moyens d'atteindre l'objectif, mais non l'objectif lui-même. Nous surveillons de près l'évolution de la balance des paiements, du cours des changes et des activités commerciales, car nous ne pouvons espérer accroître constamment la prospérité du pays sans une évolution satisfaisante de ces secteurs. Nous cherchons de même à atteindre une stabilité économique raisonnable car, sans elle, tous nos efforts pour atteindre notre premier objectif seront compromis. En somme, notre préoccupation ultime est le bien-être de tous nos concitoyens. Pour évaluer nos autres soucis, il suffit de voir s'ils contribuent à la réalisation de cet objectif ou nous en détournent.

Le 13 octobre dernier, j'ai présenté à la Chambre un compte rendu assez détaillé de l'évolution économique au cours de l'année. Je ne veux pas reprendre cet exposé ce soir, mais je tiens à attirer votre attention sur un certain nombre de faits saillants et sur les nouvelles données qui nous sont parvenues depuis cette date.

Constatons un fait important: l'emploi est à la hausse au Canada tandis que le chômage désaisonnalisé semble fléchir. Cette amélioration fondamentale apparaît dans les statistiques de septembre et d'octobre, compte tenu des fluctuations saisonnières normales. Il pourra cependant se produire des variations de la tendance, mois après mois.

Le bilan des comptes nationaux pour le troisième trimestre révèle également que la production réelle de l'économie est en hausse. Le ralentissement dans la production des biens et des services, qui avait caractérisé le deuxième trimestre, ne s'est pas de nouveau manifesté et les dernières données confirment que l'économie a repris sa progression, même si cette progression aurait pu être plus importante n'eurent été les conflits ouvriers en cours.

Grâce en grande partie à l'efficacité de la politique du gouvernement, nous assistons maintenant à une reprise considérable du secteur de l'habitation au Canada. Le nombre des mises en chantier a atteint un taux annuel extraordinaire, soit 270,000 au cours du mois d'octobre. L'année 1970 ne sera pas une année record dans le secteur de l'habitation parce que le nombre des mises en chantier au cours de la première partie de l'année a été faible. Cependant, les résultats seront quand même satisfaisants comparés au nombre exceptionnellement élevé des mises en chantier de l'an dernier. Il importe de noter que l'accroissement actuel des mises en chantier se manifeste surtout au niveau des habitations à prix modique dans les régions du pays où les besoins sont grands et où la croissance de l'emploi a été plutôt lente.

Outre l'habitation, les données les plus récentes sur les projets d'investissement sont également encourageantes et l'enquête préliminaire sur les intentions des investisseurs annonce l'an prochain une amélioration constante dans ce secteur d'activité, même si l'activité de cette année dans ce secteur a été l'un des éléments les plus faibles de notre économie.

Dans le domaine du commerce international, 1970 est notre meilleure année. L'accroissement de nos exportations, notamment au début de l'année, a été très vigoureux et peut-être plus considérable que ne le laissent croire les derniers chiffres puisque le niveau des exportations se maintient. L'excédent de notre balance commerciale pour les dix premiers mois de l'année atteint le taux annuel de 2,750 millions de dollars. Le compte courant de

notre balance des paiements, y compris les échanges de services et de marchandises, témoignera cette année d'un excédent sans précédent. Cette situation se manifeste par la force du dollar canadien sur le marché des changes, force qui s'est maintenue en dépit de la réduction considérable ces mois derniers des nouveaux emprunts des provinces et des sociétés canadiennes aux États-Unis et outre-mer. Nos réserves de devises étrangères s'élèvent actuellement à 4,600 millions de dollars.

A n'en pas douter, l'état de notre balance des paiements témoigne du moins des succès que nous avons obtenus jusqu'ici dans notre lutte contre la hausse des prix, surtout si l'on compare ces résultats à ceux d'autres nations. Il faut tenir compte d'autres facteurs, mais il demeure que l'an passé, le comportement de nos prix a été meilleur que dans tous les autres pays industriels. Du troisième trimestre 1969 au troisième trimestre 1970, les prix à la consommation au Canada ont augmenté de 3 p. 100. Selon le récent rapport détaillé que l'OCDE a soumis à son Comité de politique économique, c'est le chiffre le plus bas enregistré chez les 22 membres de l'OCDE—l'Organisation de coopération et de développement économique,—à l'exception de la Finlande, où le pourcentage était de 2.8. Aux États-Unis, l'indice du coût de la vie a monté de 5.7 p. 100. Depuis le mois de mars, les prix de gros ont baissé au Canada. D'après les calculs du Bureau fédéral de la statistique, la plupart des prix de vente de l'industrie ont également baissé depuis la fin du premier trimestre. L'indice de déflation de la dépense nationale brute a accusé, d'un trimestre à l'autre, des augmentations moyennes moins élevées cette année que l'année dernière. Aussi on peut prétendre que la stabilité des prix au Canada s'améliore nettement et qu'elle se compare très favorablement à celle de tous les autres pays commerciaux du monde occidental.

Les données récentes confirment le bon état de notre position dans le commerce international, la vigueur de la construction d'habitations et le déclin du taux d'inflation des prix. Elles témoignent de la relance de l'emploi et de la production réelle et, semble-t-il, du fléchissement du taux de chômage désaisonnalisé. Voilà des rapports très encourageants sur l'état de l'économie.

• (8.10 p.m.)

Cependant, il ne fait aucun doute que le taux de croissance de l'emploi doit s'améliorer et que le chômage doit diminuer si nous voulons atteindre notre objectif primordial: l'amélioration maximum et soutenue du niveau de vie de tous les Canadiens.

L'inflation des prix et le taux élevé du chômage sont nos deux ennemis dans la poursuite de notre principal objectif. Nous devons combattre et maîtriser ces deux ennemis, et le gouvernement se propose de lutter sur ces deux fronts. Si nous avons contenu les forces de l'inflation cette année, nous ne devons pas pour autant ignorer l'ennemi. L'augmentation des coûts demeure élevée, et notre capacité d'absorption au moyen de nouvelles réductions des profits unitaires est maintenant très limitée. Il est trop facile d'encourager le potentiel inflationniste et nous n'avons pas l'intention de le faire. Nous devons maintenir et même raidir notre résistance à l'autre ennemi, le chômage. La plupart de mes autres remarques ce soir ont trait à notre programme de lutte accrue contre le chômage, d'aide aux principales victimes de l'inflation

et de protection contre le risque de déclencher une nouvelle poussée de l'inflation.

Monsieur l'Orateur, la voie dans laquelle est engagé le gouvernement est celle de l'adaptation constante de la politique fiscale. A notre avis, il ne s'agit pas de fixer la politique fiscale une fois par an seulement—au moment du budget—et d'en étudier passivement les répercussions le reste de l'année. Nous avons souligné, à maintes reprises, que l'économie était continuellement à l'étude, et que nous n'hésiterons pas à présenter d'autres mesures quand nous le jugerons nécessaire. Nous avons présenté, depuis le dernier budget, une série de mesures que j'ai déjà décrites en détail à la Chambre. J'aimerais les revoir brièvement avant de passer à la description de la nouvelle étape de l'évolution de notre politique.

Avec sa perspective de réduction du surplus budgétaire et d'augmentation des dépenses nettes non budgétaires, le budget de mars dernier était en lui-même expansionniste. L'augmentation projetée des besoins de liquidités était de l'ordre de trois quarts de milliard de dollars. Compte tenu du montant important des liquidités nécessaires à l'acquisition de devises étrangères, l'augmentation a virtuellement doublé à un milliard et demi. Ce résultat découle de l'évolution de l'économie et des nouvelles mesures que nous avons adoptées pour l'ajustement constant de notre politique. Les mesures que nous avons prises depuis le budget comprennent:

—une augmentation des dépenses pour les provinces de l'ordre de 350 millions pour combler les transferts accélérés d'impôt, le paiement accéléré des subventions aux écoles techniques et professionnelles et des paiements plus élevés de péréquation;

—un programme d'emploi des étudiants pendant l'été et des programmes d'aide sociale élargis qui ont ajouté 73 millions de dollars à nos dépenses;

—100 millions supplémentaires en août pour les dépenses d'immobilisation de 1970 de la Société centrale d'hypothèques et de logement en vue de commencer la construction de 15,000 nouvelles unités de logement à prix modique cette année dans les régions où le besoin était pressant et où le chômage sévissait tout particulièrement;

—un programme spécial de 60 millions de dollars en vue de travaux d'immobilisation et autres dans les régions à croissance économique plus lente et aux fins de recyclage de la main-d'œuvre.

Outre le caractère de plus en plus expansionniste de la politique fiscale, la politique monétaire a été, depuis la fin de l'hiver, orientée de façon à encourager davantage l'expansion économique. Les taux d'intérêt ont diminué au cours de cette année. Le taux d'escompte lui-même a été rajusté quatre fois, passant de 8 à 6 p. 100. Les taux à long terme, y compris les taux hypothécaires, ont quelque peu diminué. Les taux à court terme cependant ont subi une baisse plus importante et sont de 3 à 3.5 p. 100 moins élevés qu'au début de l'année. A 4.4 p. 100 le 26 novembre, le rendement des bons du Trésor à trois mois était de 3.4 p. 100 inférieur au sommet de janvier dernier. Le taux préférentiel des banques est actuellement moins élevé et l'état de leurs liquidités ne présente aucun obstacle à l'extension de leurs prêts. Le volume des devises et des dépôts dans l'économie s'est accru cette année beaucoup plus rapidement que la valeur de la dépense nationale brute. La politique monétaire est à présent visiblement expansionniste.

Les effets de ces mesures fiscales et monétaires expansionnistes commencent seulement à se faire sentir dans l'économie; elles auront des répercussions encore plus fortes au cours des quelques prochains mois. Néanmoins, le gouvernement estime actuellement qu'il conviendrait de les stimuler par de nouvelles mesures.

Certaines d'entre elles répondent aux besoins immédiats de l'hiver qui nous attend. D'autres sont destinées à soutenir les programmes actuels et à assurer que la relance économique prévue pour l'année prochaine sera vigoureuse et soutenue. Ces mesures viseront également en grande partie les régions où le chômage est le plus élevé et les groupes de notre société dont les revenus sont faibles. J'aimerais maintenant exposer brièvement ces nouvelles propositions et parler aussi des incidences fiscales d'autres programmes importants qui auront aussi pour effet de stimuler l'économie nationale et régionale au cours de la prochaine année.

La première de ces nouvelles mesures concerne l'assurance-chômage. Comme les députés le savent, les objectifs et les propositions d'une réforme fondamentale du régime d'assurance-chômage ont été définis dans le Livre blanc que mon collègue, le ministre du Travail, a déposé en juin dernier. Je suis persuadé que nous nous acheminons vers un régime d'assurance-chômage nettement amélioré qui protégera beaucoup mieux tous les travailleurs canadiens. Étant donné le temps que nécessiteront l'étude et l'adoption du nouveau régime, on ne pense pas que l'augmentation des prestations puisse avoir lieu avant le mois de juillet de l'année prochaine.

• (8.20 p.m.)

Entre-temps, le gouvernement a donc décidé d'augmenter immédiatement de 10 p. 100 les taux de prestations en vertu du régime actuel.

Cette allocation supplémentaire sera versée à tous les travailleurs bénéficiant de prestations d'assurance-chômage de janvier à juin l'année prochaine. Pour la financer, le gouvernement versera 54 millions à la caisse d'assurance. Je suis certain qu'une telle augmentation viendra spécialement en aide aux travailleurs en chômage et à leurs familles, surtout pendant les mois d'hiver où le chômage atteint un niveau extrême. Cette augmentation aura également pour effet de stimuler directement et immédiatement l'économie, ce qui aura une influence bénéfique rapide d'un bout à l'autre du pays.

La deuxième mesure a pour but de fournir une aide plus grande aux provinces et, par leur intermédiaire, aux municipalités qui le désirent. Il s'agira d'une aide au financement de travaux publics créateurs d'emplois. Un fonds destiné à stimuler l'économie sera établi et il fonctionnera pendant le restant de l'année financière actuelle et en 1971-1972. Une somme totale de 150 millions de dollars sera disponible sous forme de prêts à long terme consentis à des taux d'intérêt favorables.

La répartition de ce fonds entre les provinces se fera selon une formule qui tiendra compte de leurs différents niveaux de chômage au cours des six derniers mois de 1970. Étant donné leur population et les problèmes actuels de chômage auxquels elles doivent faire face, les provinces de Québec et de la Colombie-Britannique pourront bénéficier des montants les plus élevés. Nous estimons cependant que toutes les provinces pourront profi-

[L'hon. M. Eenson.]

ter de ce fonds afin de financer des travaux d'immobilisation précis entrepris avant la fin de l'année civile 1971.

Nous tâcherons, bien sûr, d'obtenir la coopération des provinces pour assurer que ces projets seront rapidement mis en œuvre. Lorsque faire se pourra, ces projets seront coordonnés conjointement avec les programmes de développement présentement en cours du ministère de l'Expansion économique régionale qui, avec la collaboration du ministère des Finances et d'autres organismes du gouvernement, administrera ce programme de prêts.

Il devra s'agir de projets supplémentaires à ceux qu'on aurait déjà prévus pour 1971, ou qui auraient nécessité un financement dépassant les capacités d'emprunt de ces dernières. Plusieurs provinces nous informent qu'elles voudraient mettre rapidement en chantier des projets créateurs d'emplois et d'activité économique. Ce supplément d'aide financière leur permettra de le faire.

Nous avons dûment tenu compte, dans la constitution du fonds, du point de vue exposé par le premier ministre du Québec à la conférence fédérale-provinciale de septembre dernier, qui tendait à stabiliser les recettes des provinces en les étalant sur les périodes de prospérité aussi bien que de récession. On est convenu à cette conférence que les ministres des Finances, au provincial et au fédéral, poursuivraient l'étude des moyens à prendre pour conjuguer leurs efforts en vue d'améliorer la stabilité fiscale. La réaction du gouvernement à cet égard vise, comme il l'esquisse aujourd'hui, à répondre aux besoins immédiats de l'année qui s'annonce. Nous nous proposons, cependant, de concert avec les provinces, de continuer à examiner l'ensemble du concept touchant les modalités qu'il sera possible d'établir conjointement pour atteindre la stabilité dans l'avenir.

Le gouvernement fédéral est lui-même, bien sûr, responsable d'une gamme étendue d'immobilisations importantes à travers le pays. Comme troisième stimulant économique, il est prévu d'allouer un montant supplémentaire de 23 millions à divers ministères et organismes, qui les affecteront à des entreprises supplémentaires dans les régions où le chômage est très élevé. Cette décision fait suite à celle, rendue publique en octobre, d'augmenter de 60 millions de dollars les dépenses ministérielles. Une étude ultérieure des programmes a fait ressortir, à cet égard, un nouvel éventail de besoins importants dont on avait différé l'exécution faute de fonds. On se propose aujourd'hui de prendre les mesures nécessaires en vue de réduire cet arriéré. Le travail commencera cet hiver, autant que possible, et se prolongera, le cas échéant, durant la prochaine année financière.

Parallèlement à l'expansion des programmes d'investissement des ministères fédéraux, un quatrième programme est également prévu pour accélérer la construction de routes d'accès et l'aménagement des services locaux nécessaires, aux alentours du nouvel aéroport international de Montréal. Le Parlement a déjà affecté des fonds considérables à la construction de l'aéroport lui-même. L'exécution de cet important projet est engagée à fonds et s'accélénera au cours de l'an prochain. Il faudra améliorer progressivement les services dans les zones municipales voisines pour que la région atteigne son plein potentiel comme centre dynamique de croissance économique pour la province et l'ensemble du pays.

Des subventions de 20 millions de dollars seront affectées à cette fin par l'entremise du programme du ministère de l'Expansion économique régionale concernant les zones spéciales.

Une cinquième mesure consiste à accroître immédiatement de 40 millions de dollars le budget d'investissement de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Comment je l'ai déjà rappelé, le budget de la Société a déjà été augmenté de 100 millions de dollars au mois d'août dernier, afin qu'elle puisse consentir des prêts pour la construction de logements d'un coût modique, destinés aux familles économiquement faibles qui désirent les acheter ou les louer. On a réagi de façon particulièrement rapide à cette initiative. Il est clair que le programme de la Société répond à un besoin réel et urgent. Comme par le passé, on a l'intention d'affecter le gros de ces montants supplémentaires aux régions qui en ont le plus besoin du point de vue logement et emploi. Ces fonds additionnels permettront non seulement de maintenir à un niveau très élevé les mises en chantier, mais aussi d'étayer l'ensemble de l'activité économique découlant de la construction d'habitations familiales.

A ces programmes gouvernementaux d'aide directe viennent s'ajouter trois autres mesures visant à stimuler les investissements du secteur commercial privé. La plus importante d'entre elles sera soumise prochainement à la Chambre par le ministre de l'Expansion économique régionale, mais j'aimerais ici en décrire les points saillants. Certaines modifications importantes seront proposées à la loi sur les subventions au développement régional. Si le Parlement les approuve, elles seront suivies par la désignation d'une nouvelle région où l'on appliquera un régime spécial de subventions aux investissements afin d'encourager l'apport du capital privé. Cette nouvelle région comprendra les trois comtés du Sud-Est ontarien, à savoir Stormont, Glengarry et Prescott, où la croissance économique marque relativement le pas, ainsi que le Sud-Ouest du Québec, y compris Montréal, qui ne constitue pas à l'heure actuelle une région désignée. Les stimulants au développement économique seront accessibles à cette région pour une période déterminée. Ils devraient permettre la mise en train plus rapide de plusieurs projets d'investissement auxquels il faudrait autrement surseoir pour un certain temps.

• (8.30 p.m.)

On proposera aussi le relèvement du plafond actuel des subventions destinées à divers projets dans la région de l'Atlantique et l'établissement d'un nouveau système de garantie des prêts pour aider au financement de nouvelles entreprises viables dans toutes les régions désignées.

Comme je l'ai laissé entendre, ce nouvel aspect important du programme de stimulants industriels sera exposé en détail sous peu. Les modifications entreront en vigueur le plus tôt possible, mais il s'écoulera un certain temps avant que nos dépenses n'en reflètent le coût. Il est aussi très difficile de prédire le coût du programme d'encouragement ou le volume d'investissements qu'il pourra susciter. Vu les résultats obtenus jusqu'ici, le ministère de l'Expansion économique régionale prévoit que le total des dépenses augmentera d'environ 130 millions de dollars dans les quelques prochaines années. Des sommes aussi importantes vont certainement encourager fortement les investissements privés et créer des emplois un peu partout dans les régions désignées. Le nouveau système de garantie des prêts devrait également y concourir.

Les deux autres mesures qui visent directement à maintenir et à augmenter l'emploi dans le secteur privé touchent certaines industries en particulier, notamment celle de la construction maritime. Comme l'a récemment annoncé le ministre de l'Industrie et du Commerce, on élaborera avec soin un programme destiné à aider encore plus les chantiers maritimes du Canada dans les 18 mois qui viennent. Ainsi, nos sociétés pourront plus facilement soutenir la concurrence et augmenter leurs ventes sur les marchés mondiaux. Nous avons l'intention de fournir l'appui financier nécessaire, et nous comptons sur l'industrie pour qu'elle continue à diversifier et à accroître son efficacité, tout en desservant les marchés intérieurs et les marchés étrangers. Selon les prévisions, ce programme pourrait coûter plus de 60 millions de dollars au cours des prochaines années.

L'autre situation a trait à l'industrie de la chaussure, qui a d'énormes problèmes d'adaptation. Nous voudrions que les dispositions du programme général d'aide de transition englobent les entreprises de cette industrie qui ont besoin d'aide financière et technique pour réorganiser leur activité afin de pouvoir mieux soutenir la concurrence.

Les deux industries susmentionnées sont des industries de main-d'œuvre. En outre, elles sont situées en grande partie dans des régions à croissance lente et où le chômage est très élevé. Elles sont donc actuellement toutes indiquées pour bénéficier d'une aide spéciale.

Des crédits supplémentaires afférents à plusieurs de ces mesures seront déposés à la Chambre demain matin.

M. Woolliams: Pourquoi pas maintenant?

L'hon. M. Benson: Dans cette revue d'ensemble de la politique de stabilisation économique, je devrais aussi mentionner plusieurs autres secteurs de dépenses qui influeront particulièrement sur l'expansion de l'économie nationale au cours de l'année qui vient.

Lundi dernier, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a déposé le Livre blanc du gouvernement sur la sécurité de revenu. En plus de son importance du point de vue social, les propositions qu'il contient auront des répercussions fiscales et économiques importantes qui susciteront vraisemblablement de longs débats. Qu'il me suffise pour le moment de signaler que le fait de porter à \$255 par mois, dès le 1^{er} avril 1971, la pension de vieillesse et le supplément de revenu garanti pour un couple dans le besoin occasionnera au gouvernement fédéral des paiements supplémentaires d'au moins 200 millions de dollars au cours de l'année financière. Selon le régime proposé, il ne serait pas nécessaire d'augmenter les impôts affectés aux pensions de vieillesse, puisqu'il semble que les recettes qu'on en tire suffiraient à financer le nouveau régime. En outre, la restructuration du régime proposé dans le Livre blanc permettrait d'augmenter de façon importante les sommes des allocations familiales versées aux familles qui en ont le plus besoin: seules les familles dont le revenu annuel est inférieur à \$10,000 recevraient les allocations familiales dont le montant serait plus que doublé et les allocations deviendraient imposables.

Je dois aussi vous rappeler la déclaration faite hier par le ministre des Affaires des anciens combattants concernant les pensions et les allocations de ces derniers, au sujet d'une augmentation nette des dépenses de l'ordre de \$25 millions au cours de l'année prochaine.

De toute évidence, les modifications à nos principaux programmes sociaux visent à aider les groupes de notre société dont le revenu est faible. Elles ont aussi une importance relativement plus grande pour les régions défavorisées et pour le pays. Il est certain que la grande partie de la dépense sera rapidement absorbée par le marché de la consommation. Les répercussions de ces mesures de justice sociale, qui résultent de longues études, se feront donc sentir juste au moment où il est souhaitable de stimuler la demande, non seulement aux fins de la relance économique à court terme, mais aussi pour assurer une croissance économique continue et soutenue.

De nouvelles propositions du gouvernement dans un domaine très différent pourraient produire un stimulant de même nature. Je veux parler du plan de stabilisation des recettes de l'industrie des céréales que le ministre chargé de la Commission canadienne du blé a exposé à la Chambre il y a cinq semaines. Si le régime est mis en vigueur et...

M. Horner: Si!

L'hon. M. Benson: ... qu'on l'applique, comme il a été recommandé, à la campagne agricole 1970-1971, les cultivateurs de l'Ouest toucheront le printemps et l'été prochains des paiements de stabilisation représentant, dans l'ensemble, plus de 100 millions de dollars. Il s'agirait en l'occurrence du paiement net que verserait le gouvernement afin de stabiliser les recettes de 1970-1971. Bien entendu, cette dépense du gouvernement serait contrebalancée par des économies importantes puisqu'il cesserait de payer l'entreposage provisoire des réserves de blé, forme d'assistance qui s'est avérée peu efficace. Toutefois, ce régime de stabilisation aurait pour conséquence immédiate de mettre entre les mains des cultivateurs, au début de l'année prochaine, l'argent comptant dont ils ont grand besoin.

La somme la plus importante serait attribuée à la Saskatchewan, dont l'économie provinciale a le plus souffert du déclin de la commercialisation des céréales depuis 1968. Néanmoins, un grand nombre de cultivateurs de l'Alberta et du Manitoba en bénéficieraient aussi. Compte tenu de l'augmentation considérable des ventes de céréales et des prévisions encourageantes, cet apport d'argent comptant au début de l'année contribuerait de façon remarquable au relèvement de toute l'économie des Prairies. Les effets secondaires ou d'entraînement des achats de marchandises et des services importés des autres provinces, tant de l'Ouest que de l'Est, auraient des conséquences très favorables.

Nous prévoyons aussi que les sommes importantes versées régulièrement aux provinces par le gouvernement fédéral contribueront largement à soutenir l'économie au cours de l'année à venir. Les transferts réalisés grâce aux péréquations inconditionnelles et aux subventions attribuées aux programmes à frais partagés de santé, de bien-être et d'éducation requièrent maintenant des paiements en espèces de plus de 3 milliards de dollars.

Le budget supplémentaire de l'année en cours fait état d'une augmentation d'environ 79 millions de dollars payables aux fins des paiements de péréquation et autres. On prévoit une autre augmentation d'environ 90 millions de dollars pour l'année 1971-1972. Les augmentations en question démontrent la souplesse du régime de péréqua-

[L'hon. M. Benson.]

tion qui stabilise et soutient les revenus et dépenses des provinces où la disparité s'accroît sur le plan financier lorsque le rythme de croissance de l'économie devient inférieur à la normale.

En ce qui a trait aux programmes à frais partagés, y compris les programmes d'assurance-maladie, d'assistance sociale et d'études supérieures, le rythme excessif de l'augmentation des prix subi au cours des dernières années semble, heureusement, vouloir ralentir. Les prévisions indiquent néanmoins une augmentation de presque 350 millions des paiements versés aux provinces à l'appui de ces programmes.

Enfin, même si le budget de 1971-1972 n'est pas encore prêt, je dois dire que les subventions au développement régional du ministère de l'Expansion économique régionale seront probablement augmentées. Les dépenses globales dans ce domaine dépasseront peut-être 300 millions de dollars, l'an prochain.

Monsieur l'Orateur, j'en viens maintenant aux répercussions de ce programme sur la situation financière du gouvernement cette année et en 1971-1972. Je n'ai pas encore eu l'occasion d'exposer à la Chambre tous nos besoins pour l'année prochaine. Les estimations seront présentées en détail selon l'habitude, au début de l'année prochaine. D'après nos calculs, il nous faudra en 1971-1972, 200 millions de dollars en plus des 1,500 millions que nous prévoyons pour l'année financière en cours. Ces chiffres ne tiennent pas compte des conséquences des transactions en devises étrangères et des répercussions du nouveau programme dont je viens de parler. Nos besoins en liquidités sont considérables et il nous faut encore en financer une grande partie. Les nouveaux programmes ajouteront environ 100 millions de dollars aux besoins de l'année en cours et 400 millions aux besoins déjà prévus pour la prochaine année financière. Compte tenu des nouveaux programmes, nos besoins en liquidités en 1971-1972 représenteront un demi-milliard de plus que l'ensemble de nos besoins budgétaires et non budgétaires cette année.

Nous avons étudié avec soin la meilleure façon de financer ces besoins. Nous voulons donner à l'économie un élan aussi fort que possible sans déclencher une nouvelle escalade des prix, et, en même temps, aider davantage les régions et les groupes défavorisés sur le plan économique. On s'attendait fortement à ce que j'annonce des réductions d'impôt. Le gouvernement a dû se demander si cette mesure permettrait de stimuler et d'aider efficacement les régions et les groupes économiquement faibles de notre société. Nous sommes arrivés à la conclusion qu'il n'en serait pas ainsi. Une réduction des impôts constituerait un stimulant, sans aucun doute. Cependant, les programmes pratiques que je viens de décrire constitueront non seulement un stimulant mais auront un effet plus certain sur les secteurs particuliers de l'économie qui ont le plus besoin de stimulants et d'allègements.

• (3.40 p.m.)

Par cette politique, je le répète, nous avons considérablement augmenté nos besoins de trésorerie. Un gouvernement responsable qui agit sur des bases réalistes doit se préoccuper de l'ampleur de ses besoins nets en emprunts. Nous devons nous garder de créer trop rapidement une expansion de la masse monétaire comme nous devons nous protéger d'un autre obstacle à l'augmentation du

niveau de vie, dont j'ai déjà parlé ce soir—c'est-à-dire une nouvelle augmentation des prix. Les besoins d'emprunts du gouvernement doivent être couverts par une combinaison des ventes de titres au système bancaire et au grand public. Il existe des limites quant à l'encouragement que l'on peut prodiguer aux banques pour qu'elles augmentent leurs participations en titres gouvernementaux au maximum sans courir le risque très sérieux que l'expansion et l'augmentation des liquidités du système bancaire viennent déclencher l'inflation et les craintes concernant cette dernière. Il y a aussi des limites bien définies quant à l'incitation du public en général afin que ce dernier augmente sa participation dans les obligations gouvernementales sans que cette participation déclenche une pression vers la hausse des taux d'intérêts, ce qui aurait pour effet de restreindre le capital destiné aux investissements. Des taux d'intérêts élevés auraient aussi pour effet de pousser les emprunteurs vers les marchés de capitaux étrangers et ainsi de produire soit une nouvelle appréciation du dollar canadien, soit une augmentation de nos besoins en trésorerie afin d'acheter des devises destinées à contrecarrer une telle appréciation. Cependant une valeur intrinsèque plus élevée du dollar canadien pourrait aussi tendre à freiner l'économie canadienne. Si nous devons acheter des devises afin de prévenir une appréciation, le financement de ces besoins supplémentaires en trésorerie produira sans aucun doute une augmentation de la pression sur les taux d'intérêt. Je crois que les honorables députés seront d'accord avec moi pour dire que nous devons éviter de telles embûches.

Pour toutes ces raisons, nous avons décidé, à contrecœur, de trouver une partie des liquidités dont nous avons besoin cette année et l'an prochain autrement que par des emprunts. Je propose donc qu'on maintienne les impôts à leur niveau actuel en prolongeant la surtaxe sur le revenu des particuliers et des sociétés pour l'année civile 1971. Au cours d'une période de douze mois, ces surtaxes rapportent 245 millions de dollars.

Les députés savent sûrement que la surtaxe sur le revenu des particuliers ne s'applique pas aux premiers \$200 de l'impôt de base et, en conséquence, 25 p. 100 des contribuables canadiens en sont exemptés. Un célibataire ne paie aucune surtaxe si son revenu est inférieur à \$2,743. Un homme marié qui a deux enfants ne paie aucune surtaxe si son revenu est inférieur à \$4,343.

Même si je n'ai pas de mesures fiscales en général à proposer ce soir, je me permets de suggérer une action spéciale conforme aux circonstances économiques actuelles. Dans mes remarques précédentes, j'ai fait allusion au fait que les investissements privés représentent un des éléments les plus faibles de l'ensemble des données. Ce fut particulièrement le cas en ce qui concerne nos industries secondaires. Afin d'encourager nos performances dans ce domaine, je suggère que l'on accorde une incitation spéciale à toutes les industries engagées dans la production et la transformation. À partir de ce soir, lesdites entreprises auront la permission de faire valoir leurs nouveaux investissements en machinerie, équipement et édifices, à 115 p. 100 de leur coût réel aux fins du calcul de base touchant les amortissements de capital investis. Cette allocation supplémentaire d'amortissement s'appliquera à tous nouveaux investissements de capital qui auront lieu au cours de la période s'ouvrant à partir de demain matin et se terminant le 31 mars 1972. Des

détails complémentaires accompagneront la loi et les règlements.

M. Lewis: A quelle heure demain matin, à 4 heures?

L'hon. M. Benson: Un de mes amis dit: Avant de vous lever.

M. Lewis: C'est à 4 heures.

L'hon. M. Benson: Les députés reconnaîtront que ce nouvel instrument de politique fiscale canadienne correspond à notre nouvelle approche fondamentale voulant que nos mesures soient axées sur les besoins spécifiques de notre économie afin d'atteindre un effet maximum. Puisque cette augmentation aura un effet important sur le revenu net des investissements, j'ai confiance que cette mesure encouragera les nouveaux investissements et accélérera la mise en place de ressources en capital prévues dans l'avenir, et créera ainsi de nouveaux emplois ouverts aux nombreux talents de notre main-d'œuvre continuellement en expansion. Les bordereaux d'impôt des entreprises touchées par cette mesure se verront réduits, chaque année pendant plusieurs années à venir, d'environ 250 millions de dollars en tout. Pour l'année financière se terminant le 31 mars 1972, j'estime que cette réduction atteindra 25 millions de dollars.

Avec la permission de la Chambre, monsieur l'Orateur, j'aimerais qu'à titre d'information certains tableaux soient publiés en appendice au *hansard* sous la forme qu'ils revêtent normalement lorsqu'ils accompagnent le discours du budget. Il y a notamment un résumé de nos besoins de trésorerie pour l'année 1969-1970 et de nos prévisions actuelles pour 1970-1971; un autre donne le produit, pour ces deux années, des principales catégories de recettes fiscales et de l'impôt de sécurité de la vieillesse; en outre, toujours pour ces deux années, il y a des tableaux et notes explicatives sur les données budgétaires établies sur la base des comptes économiques nationaux, sous la forme publiée par le Bureau fédéral de la statistique, ainsi qu'une conciliation avec les comptes budgétaires.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: Les tableaux précités figurent à l'Appendice A.*]

L'hon. M. Benson: Depuis que j'ai présenté des tableaux semblables à la Chambre à la mi-octobre, des modifications sont intervenues dans les chiffres prévus pour 1970-1971, en plus de celles que suscitent les nouvelles mesures annoncées ce soir. On s'attend notamment à une baisse de 100 millions de dollars des recettes fiscales en raison de changements économiques, surtout ceux qui résultent d'importants arrêts de travail. Les dépenses augmenteront de 50 millions de dollars à la suite de certains crédits supplémentaires déjà présentés à la Chambre. En outre, les besoins non budgétaires nets seront quelque peu plus élevés. Compte tenu des mesures présentées ce soir, j'évalue le déficit budgétaire à 320 millions de dollars et les besoins non budgétaires nets à 1,250 millions, les besoins de trésorerie totalisant 1,570 millions de dollars, compte non tenu des transactions en devises étrangères effectuées durant l'année en cours.

Étant donné les programmes que je viens de vous exposer et si les impôts sont maintenus à leur niveau actuel, nous estimons que, pour l'année 1971-1972, les comptes budgétaires accuseront un déficit de 600 millions de dollars; d'autre part, nos dépenses non budgétaires nettes devraient atteindre 1,300 millions. Ainsi, le total de nos besoins de trésorerie, sans compter les transactions en devises étrangères, devraient s'élever à environ 1,900 millions de dollars.

J'aimerais maintenant vous dire quelques mots des perspectives économiques. J'ai mentionné tout à l'heure que la production et l'emploi exprimés en chiffres réels, étaient à la hausse. Et j'ai toutes les raisons de croire que cette progression se poursuivra et s'accroîtra même au cours de 1971. Le taux désaisonnalisé du chômage a fléchi le mois dernier. Comme d'habitude, le taux de chômage non désaisonnalisé augmentera sans doute au cours des mois d'hiver, mais j'espère que le taux désaisonnalisé du chômage aura connu son sommet au cours du trimestre dernier, à moins que la reprise ne soit compromise par d'importants conflits ouvriers.

Je suis loin de penser que le chemin qui conduit au plein emploi sera facile. Compte tenu de l'expansion rapide que connaît la population canadienne active et de l'augmentation de la productivité que devrait entraîner l'expansion économique, il faudra un taux de croissance réelle très appréciable pour absorber les nouveaux travailleurs et réduire le chômage. Je crois toutefois qu'en vertu des politiques du gouvernement, la confiance renaitra dans le secteur privé et qu'il se produira un progrès soutenu en vue de la pleine utilisation de nos ressources tant humaines que matérielles. Je m'attends l'an prochain à une augmentation plus marquée des dépenses à la consommation. Je m'attends aussi qu'on investisse beaucoup dans l'habitation et que les autres investissements augmentent à un rythme accéléré à mesure que l'année avancera. Même si nous ne pouvons espérer que nos exportations augmentent autant l'an prochain que cette année, je m'attends qu'elles se poursuivent vigoureusement. Je suis sûr que d'autres paliers de gouvernement demanderont à l'économie des gains et des services à un taux supérieur à celui de la présente année. Nous avons arrêté nos politiques confiants que, guidée par elles, l'économie atteindra des niveaux plus élevés de productivité qui créeront de l'emploi, réduiront le chômage et assureront un bon comportement des prix.

● (8.50 p.m.)

Nous espérons que l'an prochain nous amènera une augmentation plus marquée du produit national brut, qui, vers le second semestre, atteindra peut-être un taux qui surpassera de 8½ p. 100 celui du deuxième semestre de la présente année. Compte tenu d'un bon comportement des prix, les présents chiffres supposent une augmentation de la productivité réelle qui suffira amplement à compenser l'augmentation de la population active et la croissance de la productivité, réduisant ainsi progressivement le chômage au cours de l'année.

Le gouvernement continuera à surveiller de très près l'évolution de la situation et, si des changements de politiques s'imposent, nous n'hésiterons pas, comme nous l'avons déjà fait, à apporter sans tarder les rajustements indiqués. Ici, je ne songe pas seulement à nos efforts en vue du plein emploi mais aussi au comportement satisfai-

[L'hon. M. Benson.]

sant des prix. Si nous ne parvenons pas à contenir les prix et les coûts comme il se doit, nous n'hésiterons pas à faire front par des mesures appropriées.

J'ai participé récemment à des réunions des ministres des Finances, à Bruxelles, et à d'autres du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, à Copenhague. Ces réunions ont été l'occasion d'échanges sur l'expansion économique avec les dirigeants et les hommes d'affaires de tous les principaux pays. La semaine passée, nous avons eu ici à Ottawa une réunion du Comité conjoint canado-américain des affaires économiques qui nous a permis encore une fois de comparer notre situation à celle de nos voisins. Il est bon de voir son pays à travers les yeux d'autrui.

Mes homologues étrangers, chargés d'aider à la gestion de leur économie nationale, seraient fort aise de revendiquer pour leur propre pays les réalisations économiques du Canada au cours des dernières années.

Observant le Canada de l'extérieur, ils sont en mesure d'y voir des choses que certains d'entre nous, absorbés par les questions immédiates, ne voyons pas.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur, ils voient un niveau de vie élevé et croissant, une monnaie forte, un commerce d'exportation en expansion rapide, le plus grand excédent de notre histoire aux comptes courants, et, comparée à la plupart des autres, une bonne évolution des prix, et ces réalisations leur paraissent remarquables. Quand je leur rappelle que l'expansion de notre économie et l'accroissement du nombre d'emplois ont été insuffisants ces derniers mois, et que l'augmentation des coûts est encore trop rapide, ils font valoir les graves difficultés qu'ils rencontrent eux-mêmes, exactement dans les mêmes domaines.

L'hon. M. Hees: Même vos propres députés se moquent de vous, Ben.

L'hon. M. Benson: En guise de conclusion, monsieur l'Orateur, je voudrais ce soir réitérer mon optimisme vigoureux et inébranlable envers l'avenir du Canada. Nous sommes dotés d'abondantes ressources vers lesquelles le monde ne cesse de tourner un œil de plus en plus intéressé. Nous jouissons d'un gouvernement sain et stable et nous sommes fermement résolus à le maintenir. Les sommes importantes que nous avons investies ces dernières années dans l'enseignement supérieur et la formation professionnelle ajouteront à la capacité de production de notre population active qui croît rapidement et aideront nos gens à s'adapter plus rapidement aux exigences d'une technologie industrielle en pleine évolution. Nos industries manufacturières se sont notamment montrées capables de percer les marchés mondiaux et de faire front chez elles à la concurrence des importations. Nous faisons tout notre possible pour multiplier les occasions d'expansion économique dans les régions moins fortunées du pays et je crois que nous pouvons déjà, sur ce point, revendiquer un certain succès. Nous avons amélioré le régime de sécurité sociale et nous continuons de le faire, et nous sommes en bonne voie de réaliser une répartition plus équitable de notre revenu national.

Je suis sûr, et je ne parle pas ici en tant que ministériel, je suis sûr, dis-je, que le Parlement—j'ose espérer que tous les parlementaires sont dignes de confiance—et

la nation sauront surmonter les difficultés qui surgiront et maintenir l'économie à un rythme de croissance capable d'absorber tout notre potentiel humain et matériel.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Benson: Un peu de patience, monsieur l'Orateur, et nous atteindrons cet objectif sans raviver l'inflation. Partout, dans le monde, les investisseurs sont de toute évidence prêts à miser sur le Canada. Canadiens de partout, vous ne sauriez miser plus juste.

Des voix: Bravo!

● (9.00 p.m.)

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur, en conformité du paragraphe (1) de l'article 60 du Règlement, je désire déposer sur le Bureau de la Chambre des copies, en anglais et en français, des avis de motion des voies et moyens dont il est question dans mon exposé budgétaire.

[Note de l'éditeur: Le texte des avis de motion des voies et moyens figure à l'Appendice B.]

Une voix: Il y a vraiment peu à déposer.

L'hon. M. Stanfield: C'est là la meilleure partie du discours.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, il est évident que le gouvernement, par l'entremise de son ministre des Finances (M. Benson) et de ses partisans, se racroche, mais vainement, à tout ce qu'il peut, ce soir, pour reprendre la vedette.

Une voix: Auteur!

L'hon. M. Lambert: Avant de commenter les observations du ministre, monsieur l'Orateur, je tiens à dire que nous partageons ce soir les sentiments de joie et de reconnaissance de tous les Canadiens à la pensée que M. Cross a été retrouvé et est maintenant sain et sauf.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Lambert: Sur ce, monsieur l'Orateur, je me permets de dire que nous avons été témoins d'une démonstration de prétention...

Une voix: Vous n'avez encore rien vu.

L'hon. M. Lambert: Je suis sûr que nous avons effectivement rien vu. Ce spectacle de prétention et les clichés offerts de la part du gouvernement indiquent son attitude. Naturellement, comme on l'a déjà été dit sur l'activité du gouvernement: «Regardez dans quel pétrin nous nous trouvons.»

Le ministre des Finances, monsieur l'Orateur, a déjà déclaré qu'il n'y avait lieu de ne présenter qu'un budget par année. Lorsque nous discutons le budget qu'il a présenté en mars dernier, on a alors souligné que la surtaxe de 3 p. 100 disparaîtrait. On lui a demandé si elle serait rétablie et il a répondu par la négative. Or, ces derniers jours, le ministre a dû se hâter et il nous a annoncé qu'il y aurait un budget. Pourquoi? Il n'y a que deux propositions budgétaires. L'une est pour la grande déception de la population canadienne et la tribulation de ceux dont le ministre ou le gouvernement prétendent se

soucier tellement, ceux qui touchent des revenus modestes. Ainsi, qu'arrive-t-il? La surtaxe est imposée pour une autre année.

Des voix: Honte!

L'hon. M. Stanfield: Des impôts plus élevés—augmentation des impôts.

L'hon. M. Lambert: Cela n'apporte aucun soulagement à ceux qui touchent des revenus modestes. Cela n'apporte pas non plus de soulagement aux pensionnés de la vieillesse...

Une voix: Un taux de chômage de 6 p. 100 et des impôts plus élevés.

L'hon. M. Lambert: ...s'ils paient des impôts. Cela n'apporte aucun soulagement à personne qui est sous le fameux seuil de la pauvreté. Chacun obtient le dégrèvement de \$200 avant que la surtaxe de 3 p. 100 ne soit imposée, qu'il soit riche ou pauvre, en sorte que dans ce budget, il n'y a aucune mesure pour atténuer cette calamité.

Nous apprenons à grand coup de clairon que le ministre du Travail (M. Mackasey) a annoncé une augmentation de 10 p. 100 des prestations d'assurance-chômage. Cependant, cela n'aide pas la personne qui ne peut pas être admissible ni la personne dont les prestations touchent à leur fin, et il y en a des milliers et des milliers. Autant leur donner de la galette puisque vous ne pouvez leur donner du pain. Ce qu'il faut c'est créer des emplois.

On nous parle de nouvelle répartition et de sécurité de revenu mais rien n'est prévu pour l'hiver. Cela n'entre en vigueur que le 1^{er} avril prochain. On nous parle également des allocations aux anciens combattants mais ça non plus ne résout pas le problème cet hiver. L'entrée en vigueur est fixée au printemps et je suppose que tout doit attendre jusque-là.

M. Crouse: C'est un budget de printemps.

Une voix: Comme vous.

L'hon. M. Lambert: Au moins j'arriverai au printemps et vous n'arriverez jamais. Monsieur l'Orateur, ce budget reflète la façon désordonnée dont le gouvernement dirige l'économie depuis deux ou trois ans. Tout d'abord, il s'est entêté à refuser d'admettre l'inflation.

L'hon. M. Pepin: Pardon?

L'hon. M. Lambert: Je ne veux pas perdre mon temps à énumérer toutes les tentatives que nous avons faites pour obtenir du gouvernement qu'il admette notre problème d'inflation. Puis, tout à coup, il s'est réveillé. Le Conseil économique du Canada, dans son cinquième exposé, a averti le gouvernement dont nous connaissons la réaction à cet avertissement nuancé. En effet, le Conseil économique lui a déclaré: «Attention, les mesures que vous avez prises auront des conséquences profondes et à long terme et pourraient inverser le mouvement». Cet avertissement a été donné à l'automne 1968 par le Conseil économique et le ministre des Finances se souvient comment il...

M. Woolliams: Il ne lit jamais ces exposés.